

Réseau européen des femmes migrantes,  
RadicalGirlsss et des étudiants en Master à Sciences Po

# La Participation Politique des Jeunes Femmes Migrantes

2021



# Table des matières

Réseau européen des femmes migrantes,  
RadicalGirlsss et des étudiants en Master à Sciences Po

## La participation politique des jeunes femmes migrantes

2021

Ce rapport a été rédigé par Gabrielle Majko et Carolina Medina.

### Acknowledgements

Jillian Montilla, Faty-Sharon Sylla et Alyssa Ahrabare ont apporté leur soutien dans la recherche et la révision, sous la direction de et avec l'assistance du Réseau Européen des Femmes Migrantes.

01

I. Réseau européen des femmes migrantes -  
RadicalGirlsss Avant-propos

03

II. La participation des jeunes femmes  
migrantes et réfugiées aux processus  
décisionnels : une question transversale

A. Introduction  
B. Méthodologie

11

III. Continuum des violences

1. Dynamiques psychosociale et politique  
2. Intersection des violences fondées sur le  
sexe, l'origine et le statut légal

25

IV. Recommandations

A. Niveaux de gouvernance national et  
international  
B. ONG et associations privées  
C. Organisations de la société civile et  
associations de terrain

33

Bibliographie



# I. Réseau Européen des Femmes Migrantes - Préface des Radical Girlsss

La crise mondiale provoquée par le COVID-19 a mis en danger la vie de beaucoup de migrant.e.s et de réfugié.e.s, avec un impact particulièrement néfaste sur les femmes et filles. Sur le long terme, les conséquences économiques et sociales de cette crise vont entraver l'accès des femmes et filles migrantes aux droits, à la dignité, l'intégration et la cohésion sociale si nous n'agissons pas concrètement.

Cette crise pourrait-elle être une opportunité pour agir sur les failles et barrières systémiques et ainsi créer une société plus égalitaire ? La réponse à cette question repose en partie dans la participation des femmes migrantes et réfugiées dans les processus de décisions au niveau régional et international.

Jusqu'à aujourd'hui, les femmes migrantes et réfugiées ont été mises à l'écart des procédés internationaux comme la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, la Commission pour le Statut des Femmes, et la Plateforme d'Action de Pékin. Plusieurs facteurs déterminent leur faible participation : des barrières légales et financières au manque de connaissance des mécanismes existants. Par conséquent, leurs intérêts sont souvent peu ou pas représentés au niveau international.

Pour les jeunes femmes migrantes cet écart est d'autant plus grand qu'elles font face à des défis spécifiques et que beaucoup d'entre elles ont grandi sans connaître les éléments clés des droits des femmes que les militantes féministes ont développé dans les années 70, 80, 90. Il est essentiel de pouvoir surmonter cet écart de représentation avant que nous ne perdions les valeurs, principes et obligations juridiques inscrites dans ces documents.

**Les femmes migrantes sont bien là et ont des choses à dire.** Mais l'incapacité d'inclure leur voix dans l'agenda politique de manière significative fait que les sujets qui les concernent le plus sont négligés. C'est pour cela que nous avons besoin de devenir des citoyennes politiques actives, prendre part à et durablement influencer les processus de décision au niveau international. Sans une telle participation, notamment populaire, les processus politiques risquent d'être de plus en plus détachés de la réalité des femmes. De plus, à travers leur expérience de discriminations multiples, les femmes migrantes et réfugiées pourraient apporter leur visions transversales et globales pour un changement systémique si nécessaire.

Donc, quels sont les facteurs qui empêchent les femmes migrantes et réfugiées de participer dans les processus internationaux de décision ? Quels sont les changements requis pour remédier aux causes de leur exclusion aux activités des instances de décision, et encourager leur participation ? Comment les femmes migrantes perçoivent-elle un tel écart ?

Pour répondre à ces questions, **le Réseau Européen des Femmes Migrantes** et son groupe de jeunes femmes Radical Girlsss ont élaboré un projet participatif d'action féministe avec le programme de recherche sur le genre de **Sciences Po (PRESAGE)**. Ce projet, financé par **Women Forward International**, avait pour but d'identifier, de définir et analyser les principales barrières qui entravent la pleine participation des femmes migrantes et réfugiées dans les processus de décision européen, en se focalisant en particulier sur les jeunes femmes (de 16 à 25 ans) et avec l'idée de produire des recommandations sur le sujet.

Pour ce faire, nous avons décidé de combiner la recherche universitaire et le militantisme de terrain, afin de créer des liens, avoir une vue d'ensemble du sujet et donc véritablement mesurer la manière d'avoir un impact positif sur la capacité et l'agentivité des jeunes femmes migrantes dans leur processus de participation politique. Nous avons organisé une série d'ateliers avec des jeunes femmes migrantes ayant pour but de leur faire gagner en estime d'elles-mêmes, améliorer leurs capacités expressives et de faire en sorte qu'elles soient mieux équipées et informées. La plupart des participantes à ces ateliers sont désormais activement impliquées dans le Réseau Européen des Femmes Migrantes et Radical Girlsss.

**Ce rapport a pour intention de disséminer notre méthode afin que d'autres puissent la reproduire à travers l'Europe.**

## II. La participation des femmes migrantes et réfugiées dans le processus de décision :

### A. Introduction

Au cœur de la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) est le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères notamment dans la vie publique et politique. Pourtant, les femmes et les jeunes femmes migrantes et réfugiées en particulier, sont confrontées à l'exclusion de la participation politique formelle et informelle à tous les niveaux européens. La participation politique des jeunes femmes migrantes est un prérequis essentiel pour l'égalité entre les sexes et l'instauration d'une véritable démocratie. Leur exclusion systématique est durement ressentie. Dans un climat de xénophobie et de nativisme grandissant, les États ont un rôle décisif à jouer lorsqu'il s'agit d'établir qui est ou n'est pas bienvenu.e à participer dans le débat public. Ce n'est qu'en promouvant les droits listés dans la CEDEF et la véritable inclusion des jeunes femmes migrantes et réfugiées à tous les niveaux de politique publique que les États peuvent préserver les valeurs universelles de justice, représentation et droits humains.

#### *Qui est une femme migrante ?*

Même si les termes de « réfugié.e », « demandeuse/demandeur d'asile » ou « migrant.e » sont utilisés de manière interchangeable par la plupart des parties intéressées, ces concepts font référence à des statuts différents parmi la population migrante. Selon la Convention de 1951 Relative au Statut des Réfugiés de Genève, un.e réfugié.e est une personne qui a été forcée à quitter son pays d'origine à cause de sa race, religion, nationalité, opinion politique ou appartenance à un groupe social particulier et qui est incapable ou dans l'impossibilité de se protéger à l'intérieur de son pays. Un.e demandeuse/demandeur d'asile est un.e membre d'un pays tiers qui a fait sa demande de protection sous les termes de la convention tout juste citée mais qui n'a pas obtenu une décision finale quant à sa requête. Selon l'Institut Européen pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (EIGE), les migrant.e.s sont les membres d'un pays tiers qui ont quitté ou sont en train de quitter un pays, qui

souvent est leur pays de nationalité, à un autre où leur présence peut être ou ne pas être régularisée. Au-delà des statuts légaux, ces termes orientés vers la politique publique deviennent des étiquettes pour définir « les Autres », puisqu'ils finissent par impacter sur le discours à tous les niveaux et finissent par marquer les relations sociales souvent basées sur des dynamiques d'inclusion et d'exclusion. Il convient de noter que les procédés qui visent à rendre une personne « Autre » sont souvent motivés par une logique discriminante, dénotant les relations de pouvoir envers les personnes qui migrent (Said, 1978 ; Spivak, 1988), un sujet sur lequel nous nous pencherons plus tard dans notre analyse.

Les données empiriques ont montré que l'utilisation de ces concepts figés pour distinguer des groupes de migrant.e.s ne peut rendre compte des contextes historiques, sociaux, politiques et économiques qui poussent à migrer ainsi que la multiplicité des identités, expériences et trajectoires qui sont englobées et incorporées par les immigrant.e.s (Turton, 2003; Scalettaris, 2007; Vigil et Abidi, 2018). En tenant compte de la nature complexe de la migration, nous allons nous référer aux femmes demandeuses d'asile, réfugiées et immigrées comme des « femmes migrantes ». Malgré la diversité des circonstances et expériences des femmes qui se déplacent, le terme « femmes migrantes » permet d'entrevoir les similitudes considérables dans les parcours que nous étudierons de plus près ci-dessous. Nous allons également utiliser ce terme générique pour rappeler que les droits sont propres à chaque être humain, indépendamment de l'âge, de la nationalité, de l'origine ethnique, couleur de peau, langue ou du statut légal.

#### *Pourquoi un rapport sur la participation politique des femmes migrantes en Europe ?*

Pendant les dix dernières années, l'Europe a vu une augmentation du nombre d'arrivées ou tentatives d'arrivées sur ses côtes de personnes qui avaient entrepris des voyages périlleux et tenté de franchir des frontières artificielles. Selon le UNHCR, l'Agence de Nations Unies pour les Réfugiés, près de 5,2 millions de migrant.e.s et de réfugié.es ont rejoint les frontières européennes à la fin de 2016. En 2019, plus de 27 000 personnes sont arrivées par la mer en Chypre, Grèce, Italie, Malte et Espagne et 40% de ces personnes étaient des femmes et des enfants. Depuis le début de la « crise migratoire » de 2015, il y a eu une augmentation du nombre de femmes et enfants parmi celles et ceux qui ont quitté leur pays de force ou à cause de crises environnementales, économiques ou sécuritaires. Par conséquent, en 2019 le pourcentage de femmes parmi tout.e.s les migrant.e.s était de 51,4% en Europe.

Même si la route vers l'Europe est semée d'embûches pour toute personne qui l'entreprend, les femmes et les filles font face à des difficultés et des barrières uniques à leur situation. Comme l'explique Marchand « Il va de soi que le lien violence-migration est sexué. Les femmes et les hommes sont impactés de manière différente par la violence à laquelle elles et ils sont exposé.e.s » (Marchand, 2008). Malheureusement, leurs difficultés ne s'arrêtent pas une fois arrivées sur le territoire européen. À travers ce rapport, nous souhaitons souligner la nature de ces difficultés et la manière dont celles-ci s'entremêlent de façon à bloquer l'accès des femmes à ce qui est un des principes cardinaux des droits humains et une précondition pour la citoyenneté démocratique de chacun.e : la participation politique.

De façon générale, il existe une tendance qui consiste à penser que la participation politique est limitée à l'exercice conventionnel du droit de vote. Cependant, le droit de participer aux processus de décisions implique va bien au-delà du simple vote ou de la candidature aux postes politiques. Ce droit vient de la liberté de s'exprimer, partager des expériences significatives et construire des relations de soutien. Il implique aussi l'opportunité pour tous les membres de la communauté de participer aux mécanismes formels et informels de participation (Bekaj et Antara, 2018), éveiller les consciences et influencer les décisions politique, ainsi que la capacité d'avoir accès à l'information, construire des capacités et développer les outils à la poursuite de priorités et objectifs spécifiques (UN, 2018). La participation politique des jeunes femmes migrantes et réfugiées a lieu dans différents domaines, c'est-à-dire dans la sphère domestique ou privée, la communauté ou le camp — compris comme un lieu local — et au niveau international et national. Ces domaines sont fluctuants et peuvent se juxtaposer (Anderson, 2019), en créant différentes portes d'entrée dans l'arène politique. Par exemple, une décision prise au niveau local peut avoir un impact sur la vie privée d'une jeune femme migrante et sur son statut dans son pays d'accueil. De la même manière, la possibilité d'agir dans la sphère domestique peut influencer sur la capacité des jeunes femmes de participer aux processus de décisions politiques locaux, nationaux et globaux et d'entrer dans les cercles de pouvoir.

Plusieurs documents juridiques régionaux et internationaux soulignent la responsabilité des États lorsqu'il s'agit de garantir la participation égale des femmes migrantes dans la vie politique et publique (CEDEF, 1981 ; Plateforme d'Action de Pékin, 1995 ; Conseil de l'Union Européenne, 2004 ; Conseil de l'Europe, 2011). S'ils soulignent la participation politique c'est bien parce que celle-ci joue un rôle essentiel dans l'exercice, la connaissance et la jouissance des droits humains pour les femmes migrantes. De la même manière, la participation politique est considérée comme un portail pour promouvoir des processus de décision plus équitables, créer une gouvernance qui répond matériellement aux objectifs de l'égalité entre les sexes et offre une balance qui reflète plus précisément la composition de la société.

En identifiant les obstacles qui entravent la participation politique des jeunes femmes migrantes, nous pouvons retrouver des débats plus larges dans la littérature. En effet, certain.e.s universitaires, femmes et hommes politiques et représentant.e.s des médias ont avancé que la participation politique est liée à l'intégration socio-économique. Cet argument pointe du doigt les inégalités ou les discriminations subies dans le domaine de la santé, dans le statut familial, dans leur pays ou culture d'origine, leur religion dans leurs droits légaux, comme autant d'obstacles dans la participation politique des femmes migrantes. Les principales analyses sont divisées en quatre. La première analyse concerne la situation précaire des femmes migrantes. La deuxième met en avant l'inertie des individus et des institutions. La troisième décrypte les bases culturelles de la discrimination. La quatrième se

détache des autres en soulignant l'agentivité et la capacité des femmes migrantes.

## **Vulnérabilité au risque**

Plusieurs universitaires et organisations non-gouvernementales et de la société civile attirent l'attention sur l'exposition des femmes migrantes à la violence physique, au viol, à la prostitution, à la traite, au mariage forcé — un large système de violence masculine. Les effets physiques et mentaux des violences sexistes et sexuelles peuvent avoir un impact de longue durée sur leur capacité à s'intégrer dans leur pays d'accueil, en particulier parce que le traumatisme ou l'exploitation impliquent la réduction au silence, qui à son tour affecte négativement l'expression politique. « L'attention portée à l'accès aux soins [est] inévitablement liée à l'autonomisation et à l'émancipation des migrant.e.s sans papiers » (Geddie et al., 2006). Ceci explique pourquoi la plupart des rapports et documents des ONG traitent principalement de la santé. Certain.e.s voient même un lien direct entre la santé et la participation politique en invitant à adopter une « approche qui utilise l'éducation [à la santé] comme une voie vers la réalisation des droits démocratique de citoyenneté » (Vissandjée et al., 2017).

## **Victimes des pays de départ et des pairs masculins**

La marginalisation des femmes migrantes provient d'une multitude de pressions, dont la communauté qui les entoure à leur arrivée dans un pays hôte. Certain.e.s universitaires et responsables politiques attirent l'attention sur la difficile réconciliation avec des cultures différentes (Isolé.e.s dans les banlieues) (Bucci, 2012 ; Baillot et al., 2012 ; Boira et al., 2018). Dans celles-ci, les hommes migrants — et plus généralement la communauté autour d'elles — jouent un rôle important dans le maintien de la marginalisation au niveau domestique qui est à son tour exacerbé par l'absence de réponses adéquates de la part des politiques publiques implémentées dans le pays d'accueil. La marginalisation des femmes migrantes de la part d'hommes migrants qui exercent une pression supplémentaire sur elles pour qu'elles trouvent un équilibre entre la culture du pays d'accueil et celui de leur communauté relève d'une idée qui est traditionnellement relayée par les médias (Campana, 2018). Typiquement, ces écrits analysent le manque de protection des femmes migrantes à travers une loupe historique, c'est-à-dire en pointant du doigt l'exclusion des migrations des femmes tout au long du XXème siècle.

La politique contemporaine qui se concentre sur la vulnérabilité de ce groupe peut être source d'essentialisation et de stigmatisation en poussant à percevoir les femmes migrantes comme privées d'agentivité et en ne leur reconnaissant

pas leur autonomie. Par exemple, beaucoup d'universitaires condamnent l'implémentation inégale des politiques de réunion familiale ou des procédures de demande d'asile en soulignant l'incapacité des États à répondre aux besoins des femmes migrantes. Beaucoup de ces documents sont des rapports financés par des ONG ou des articles universitaires de droit qui étudient « à quel point les politiques nationales prennent en considération les besoins des femmes dans leur implémentation » (Emmenger et Stigwall, 2019). Il y a différentes tendances qui tentent d'expliquer et limiter le manque de participation politique des femmes migrantes. Il est important de remarquer que celles-ci ne font pas nécessairement partie de la même école de pensée mais sont liées dans la mesure où elle partent toutes d'une réflexion sur les discriminations sexistes.

### **Les discours de sécurisation et ses racines postcoloniales**

La plupart des articles universitaires récents ont une approche plus critique de la dynamique oppresseur-victime mentionnée ci-dessus. Ces articles essaient d'analyser l'origine de la discrimination envers les femmes migrantes. Beaucoup des universitaires travaillant sur la « sécurisation » (Bigo, 1998) essaient d'identifier la tension entre deux aspects des politiques des États européens : « interpréter leurs devoirs en lien au regard de la Convention de Genève [...] et l'augmentation du rejet des demandes d'asile dans le cadre d'une politique migratoire plus « sécurisée » (Freedman, 2008; Gerard et Pickering, 2014). Ces auteurs et autrices voient la discrimination sécuritaire comme construite par le discours qui sert la politique publique et vice-versa. Les discours qui rendent autre servent les politiques européennes. Au niveau national elles créent des identités qui renforcent les sentiments d'appartenance nationaux et régionaux en opposition à l'existence supposée d'une « cinquième colonne » (Afshar, 2008; Kapur, 2010), un intrus dans la société. On retrouve ce discours dans les médias (Rasinger 2010), chez les femmes et hommes politiques (Roggeband et Verloo, 2007; Thorleifsson, 2017) et la religion (Steiner, 2015; Karyotis et Patrikios, 2010). Les études postcoloniales influencent les arguments de sécurisation puisqu'ils présentent les politiques européennes comme inscrites dans un discours de longue durée sur le genre et la race qui contribuent à une dynamique d'altérité – « une forme contemporaine d'orientalisme » (Afshar, 2008; Degani et Ghanem, 2019). Les dynamiques en question ont pour conséquence l'exclusion des femmes migrantes.

### **L'agentivité culturelle, sociale et économique des femmes migrantes : la migration en tant qu'opportunité**

Un petit nombre de documents contrastent avec toutes les perspectives précédemment énumérées en mettant en avant l'agentivité des femmes migrantes. Certains se focalisent sur les changements apportés par les

migrations dans la participation politique des femmes migrantes : changement des dynamiques familiales et entrée sur le marché du travail (Chuang & Le Bail 2020, Erel 2011) gain d'influence économique, possibilité d'être mise à l'avant dans les unions, etc. (Stock, 2012), tentative d'aller au-delà des stéréotypes sexués comme une raison pour émigrer. L'universitaire en arrive à une conclusion qui met en avant la manière dont les « femmes améliorent volontairement leurs opportunités de mobilité ». Ce point de vue possède certains avantages comme la possibilité d'une compréhension moins restreinte des migrations et des exemples pratiques de participation (Caretta & Riaño, 2016). Nathalie Mondain souligne de plus l'importance de « la contribution des contacts entre migrant.e.s et non-migrant.e.s sur le changement culturel et social des sociétés de départ » (Mondain et al., 2012). Cependant, ces analyses optimistes peuvent contribuer à négliger la difficulté des femmes à être entendues et les autres complications qui y sont liées.

En fin de compte, il est clair que le champ d'analyse de la littérature est extrêmement large : il part des obstacles qui mettent les femmes au danger, à leur agentivité sur le marché du travail. Ces analyses nuancées attirent notre attention sur les différents aspects du continuum de violence auquel font face les femmes migrantes. Ce qui peut faire toute la différence c'est la capacité des différent.e.s autrices et auteurs d'aller à la racine de cette violence et leur volonté ou non d'équiper les femmes avec les outils pour surmonter de tels obstacles. Néanmoins, nous avons remarqué plusieurs limites à surmonter. Déjà, les sources ne commentent pas sur le problème de manière compréhensive, chacune étant limitée aux objectifs du bailleur de fonds ou à un aspect très spécifique d'une question. Ensuite, les analyses de classe semblent être absentes de la littérature sur le sujet, même si la plupart des textes soulignent l'importance d'un point de vue intersectionnel. Enfin, même si la plupart des textes s'épanchent longuement sur les bases médiatiques, historiques, légales et politiques du genre dans les migrations et notamment pour la situation des jeunes femmes migrantes, elles utilisent très rarement une analyse sur les perspectives individuelles des femmes migrantes. Ce rapport souhaite démontrer comment les analyses citées peuvent se recouper pour montrer les obstacles auxquels font face les femmes migrantes pour avoir accès aux espaces de participation politique.

### **Our objective**

Centrer les stratégies autour des problèmes des femmes est essentiel pour assurer la participation politique des femmes et des filles migrantes et réfugiées. Elle est essentielle pour garantir la pleine jouissance de leurs droits humains et atteindre l'égalité entre les sexes, autant qu'elle est nécessaire pour créer des démocraties représentatives et matériellement réactives. Pour ce faire, nous identifierons d'abord les facteurs qui entravent la participation des femmes migrantes et réfugiées aux processus décisionnels internationaux. Nous proposerons ensuite des recommandations inspirées de pratiques qui se sont avérées significatives et prometteuses pour renforcer la participation politique des jeunes femmes migrantes et éliminer les obstacles mentionnés.

## B. Méthodologie

Ce rapport a été mené par quatre étudiantes en Master, sous la direction d'une équipe de coordination composée de membres du Réseau Européen des Femmes Migrantes et du programme d'études de genre de Sciences Po, PRESAGE, en partenariat avec Women Forward International. Pour cette étude, nous avons réuni la recherche académique et l'action de terrain afin de construire des ponts, d'avoir une vision globale du sujet et donc d'évaluer réellement la manière d'avoir un impact positif sur la capacité et l'agentivité des jeunes femmes migrantes lorsqu'il s'agit de participation politique. Les données ont été recueillies en utilisant une combinaison de méthodes de recherche qualitative.

### Entretiens

Les chercheuses ont mené des entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes entre novembre 2020 et janvier 2021 afin d'élargir leur compréhension du sujet et de disposer d'informations précieuses de directement de la part des femmes migrantes, des défenseuses et défenseurs des droits des femmes, des militant.e.s, des chercheuses/chercheurs, des écrivain.e.s, des organisations non gouvernementales et à but non lucratif, des organisations de la société civile, des prestataires de services et d'autres organismes spécialisés dans l'accès des femmes migrantes aux droits.

Lors de la conception méthodologique, les chercheuses et l'équipe de coordination ont conçu un questionnaire commun ancré dans des considérations éthiques, de respect et de communication. Le questionnaire a servi comme ligne directrice pour mener les entretiens et recueillir les données pertinentes. Au cours de l'entretien, les chercheuses ont informé les personnes interrogées de la manière et de la raison pour laquelle les informations étaient collectées, stockées et utilisées, et ont inclus un protocole verbal de consentement. De même, toutes les citations utilisées dans ce rapport ont été envoyées à leurs autrices et ont été approuvées par elles. Les chercheuses ont mené au total dix-sept entretiens semi-structurés avec des acteurs clés et quatre entretiens semi-structurés en ligne avec des femmes migrantes.

### Ateliers en ligne

L'atelier de renforcement des capacités en ligne a été organisé et mené avec Radical Girlsss, le mouvement de jeunesse du Réseau Européen des Femmes Migrantes. Il s'articulait autour de la Convention de 1979 sur l'Élimination de

toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et accueillait dix-huit jeunes femmes migrantes et réfugiées installées dans toute l'Europe, déjà engagées dans une forme de militantisme ou de plaidoyer féministe. Afin de mettre la théorie en pratique, les chercheuses ont envoyé une enquête aux participantes avant l'atelier en ligne pour recueillir leurs intérêts thématiques et techniques. Cette enquête avait pour but d'orienter la conception des activités de renforcement des capacités de l'atelier. L'atelier en ligne se composait de deux parties : une heure consacrée aux présentations personnelles et à un exposé sur la CEDEF, et deux heures pour des sessions en petits groupes visant à approfondir l'engagement envers la CEDEF. Sur la base des réponses à l'enquête des participantes, nous avons conçu trois ateliers pour développer les compétences en matière de campagne politique en ligne, de présentation en public, d'art et d'activisme, afin d'approfondir l'engagement envers l'article 5 de la CEDEF sur les rôles et les stéréotypes de genre. La plupart des participantes à ces ateliers sont maintenant activement impliquées dans le Réseau Européen des Femmes Migrantes et les Radical Girlsss.

### Limites

Les chercheuses ont été obligées de rationaliser le champ d'étude pour tenir compte des limitations liées à la mobilité et à la distanciation sociale pendant la pandémie de COVID-19. Ainsi, le déplacement du travail de terrain vers le travail en ligne génère des biais de sélection involontaires, ce qui explique pourquoi les femmes migrantes qui ont participé au rapport ne reflètent pas toute la diversité des femmes migrantes en Europe. De plus, l'appel à participation que nous avons lancé a attiré des femmes ayant un certain accès à l'information, aux moyens, à la langue, ainsi qu'un intérêt pour la politique. Par conséquent, nous ne pouvons garantir que les voix des femmes migrantes les plus exposées au risque et les moins protégées ont été consultées pour ce rapport. En plus de ce qui précède, cette étude est basée sur une recherche qualitative et des données originales, il est donc important de noter que la généralisation de nos résultats est quelque peu limitée.



# III. Comprendre le continuum de violence et son impact sur la participation politique des jeunes femmes migrantes

## A. Dynamiques psychosociales, culturelles et politiques

### Les stéréotypes et les perceptions externes

La notion primordiale à retenir de cette première section est que les stéréotypes associés aux jeunes femmes migrantes sont **ancrés dans des systèmes profonds et imprègnent de nombreux niveaux de la société**. Ils constituent donc l'un des principaux obstacles à la participation politique, qui nécessite une sensibilisation, une discussion et une confrontation avec la diversité. La discrimination gravite autour du sexe, de la « race » et de la classe, mais comme nous le verrons, les expériences de la migration organisent la dynamique entre ces trois optiques de manière spécifique.

Tout d'abord, les fondements des stéréotypes les plus souvent évoqués sont les stéréotypes liés au sexe. En ce sens, les femmes interrogées ont souligné la variété des injonctions auxquelles les femmes doivent se conformer, qu'elles soient fondées sur la sexualité, les rôles sociaux ou les besoins économiques :

« Tous les stéréotypes dont souffrent généralement les femmes » (Miguel-Sierra).

« Il y a des emplois pour les femmes et des emplois pour les hommes... toutes ces opportunités terriblement cloisonnées. » (Lévy)

« [On peut] considérer qu'il y a trois rôles qui sont systématiquement



Par ailleurs, les femmes interrogées ont souligné la particularité de l'expérience des jeunes femmes migrantes face aux stéréotypes sexués. Ce qu'elles remettent en cause, c'est la tension voire contradiction qui peut exister entre les injonctions sexistes de la communauté d'accueil et celles de la communauté d'origine ou de la famille. Même si contradictoires, ces injonctions restent contraignantes puisqu'elles incitent les femmes à adopter des rôles spécifiques : qu'il s'agisse de la maternité, de la sexualité, de la féminité, des tâches domestiques, etc. Néanmoins, les femmes interrogées ont souligné que ces divergences ont le pouvoir de susciter une pensée critique et une introspection, qui sont à la source de la pensée politique et constituent la première étape de la participation politique. Tous ces stéréotypes se matérialisent par des obstacles tangibles à la participation. En effet, nombre de ces rôles limitent le temps des femmes, leur accès aux outils intellectuels et leur temps libre notamment extra-domestique.

Deuxièmement, comme conjecturé auparavant, la majorité des femmes migrantes interrogées soulignent que la « race » est à la base des stéréotypes. Cependant, l'une des parties les plus intéressantes de leur argument est que les stéréotypes racistes ne s'arrêtent pas au processus qui rend Autre, mais se décomposent en sous-catégories :

« Femmes arabes : soumission ; femmes asiatiques : douceur ; femmes noires : bestialité ; femmes latinos : sensualité. » (Ahrabare)

Ces stéréotypes peuvent varier d'un pays à l'autre, mais sont particulièrement pertinents pour les femmes migrantes, car ils influencent leur expérience de la migration et leur capacité à être soutenues et à être visibles - au niveau local, dans les ONG, dans les médias - en fonction de la pitié que peut susciter une communauté spécifique auprès du grand public.

Enfin, l'une des lacunes que nous avons initialement identifiées a été largement comblée par les réponses des femmes interrogées : la question de la classe sociale. Les stéréotypes de classe éloignent les jeunes femmes migrantes des processus politiques, car elles sont considérées comme les pauvres des pauvres. Les personnes interrogées ont rapporté un discours que l'on entend souvent :

« Ils nous volent nos emplois ; ils nous volent nos allocs. » (Viel)

« Ce sont des pauvres gens qui ne savent rien. » (Raad)

« Quand on est pauvre, on n'est pas éduqué.e. » (Dutrey)

Ces phrases montrent l'ampleur de la marginalisation, mais en critiquant ces phrases toutes faites, les interviewées mettent également en lumière un sujet important : les jeunes femmes migrantes ont un potentiel bien au-delà des

*“Une jeune femme comorienne est venue me voir, elle avait très peu d’allocations de la part de l’État car elle n’était pas là depuis longtemps. Elle me dit : « Le tout petit montant que j’avais, l’État me l’a pris ! ». Je l’ai envoyée voir l’assistante sociale et elle est revenue en me disant : « L’assistante sociale ne me croit pas, elle dit que je n’ai même pas droit à des allocations ». Bref, tout s’est arrangé, mais la Comorienne est revenue me voir et m’a dit : « Elle ne m’a pas crue parce que j’ai la peau noire ». C’était énorme. Mais je l’ai corrigée : « Elle ne t’a pas cru parce que tu es pauvre. Elle croit que quand on est pauvre, on est stupide et on n’a pas d’éducation ”(Odile Dutrey)*

stéréotypes qui leur sont attribués, par la variété de leurs origines culturelles et sociales.

### **Impact psychosocial des cycles de violence**

Des preuves cohérentes montrent que des circonstances particulières relatives à l’immigration ou exacerbées par celle-ci, influent sur la santé mentale des femmes (Delara, 2016). Leur expérience dans les pays de transit et de destination peut également aggraver des formes antérieures de détresse psychologique (Lethi et al., 2016). Dans son rapport 2019 sur « Les migrant.e.s et leurs vulnérabilités », l’OIM a souligné que « la question du genre est pertinente pour la vulnérabilité, les femmes connaissant des taux plus élevés d’esclavage moderne dans le travail domestique, l’industrie du sexe et le mariage forcé, tandis que les hommes sont plus susceptibles d’être exploités dans le travail forcé parrainé par l’État et le travail forcé dans les secteurs de la construction et manufacturiers ». Le rapport souligne également que les migrant.e.s mineur.e.s ainsi que les migrant.e.s sans papiers sont encore plus exposé.e.s que les autres.

**Les jeunes femmes migrantes « sont celles qui subissent la plus grande partie de la violence, elle les transperce et se produit dans leur corps. » (Dutrey)**

**Et passent des années à être fortement « exposées à toutes sortes de violences. » (Noreen)**

Le syndrome de stress post-traumatique, la dépression, l’anxiété sociale, les réactions dissociatives et les stratégies d’adaptation dangereuses apparaissent comme quelques-uns des effets psychologiques les plus récurrents, avec les conséquences psychosomatiques (Freudenberg et al., 2019 ; Melchior ; Lévy ; Ka-Sy). Cela entraîne un manque d’empressement des jeunes femmes à participer à la vie publique, ne renforçant ni ne développant leurs compétences et leurs talents.

Nadia Sebtaoui affirme que les politiques non accueillantes et le manque de responsabilité de chacun des États de l’UE génèrent une détresse psychologique

sur les femmes migrantes :

**« Le fait d’être rejetées de tous les pays, d’être poursuivies par la police, d’être mal traitées.... D’être mises dans des centres de détention, dans des prisons, même juste temporairement, d’être interrogées sur leur histoire en permanence, de devoir mentir sur leur identité... »**

En outre, les jeunes femmes trouvent rarement des unités intégrées au système de réinsertion qui leur fournissent des services spécialisés sachant traiter leurs cas particuliers et répondre à leurs besoins. En fait, malgré les efforts des actrices et acteurs concerné.e.s, les services de santé sensibles aux besoins des femmes restent rares et hostiles aux survivantes de violence souffrant de détresse physique et mentale. Ces larges manquements marginalisent et privent systématiquement de pouvoir les jeunes femmes migrantes, ce qui les empêche de reprendre confiance en elles, d’exprimer publiquement leurs besoins et leurs préoccupations, et de s’engager dans des structures de leadership publiquement exposées.

Ces lacunes ont toutefois été partiellement comblées par des associations de terrain comme le Melissa Network :

**« [Les femmes migrantes] ont pu partager et en même temps apprendre des autres femmes et se rendre compte qu’elles avaient des problèmes communs et qu’en partageant les unes avec les autres, elles pouvaient aider à guérir la douleur et le traumatisme qu’elles avaient vécu. » (Carlos-Valencia)**

Dans le cas d’Azmari, de La Voix des Femmes, de Melissa Network et du GAMS, les fondatrices des associations ont veillé à établir un espace sûr et non-mixte.

**Les victimes de « violences préfèrent ne pas se trouver dans un lieu d’échange ou même un lieu de formation avec d’autres hommes. » (Viel)**

**« Une partie de l’aide consiste à leur dire : « ok, commençons tout doucement, nous avons des petits groupes où vous pouvez juste vous asseoir ensemble et parler ensemble et juste mettre en évidence ce que vous voulez. » (El-Khoury)**

**Violence sexuelle et sexiste:** Les jeunes femmes migrantes sont souvent des survivantes de formes figuratives et tacites de la violence qui se produisent dans une ou plusieurs des phases de leur expérience migratoire, y compris la violence sexuelle et sexiste. La violence sexuelle et sexiste se manifeste sous différentes formes et, selon la littérature féministe, peut être divisée en cinq catégories différentes : la violence sexuelle (harcèlement sexuel, viol, exploitation sexuelle, prostitution), la violence physique (agression physique), les pratiques traditionnelles néfastes (excision, mariage forcé, ostracisme), les abus socio-économiques et la violence émotionnelle et physique (abus, humiliation, confinement). Ces abus parfois répétés et multiples s’intensifient au fil du temps sont sources d’expériences traumatiques durables qui ont un impact profond sur les femmes et les amènent à construire des mécanismes d’adaptation afin de survivre (Freudenberg et al., 2019).

## L'affaiblissement de la représentation dans la sphère publique et la perception de soi

La perception de soi est un thème récurrent dans la majorité des entretiens. Les femmes interrogées ont souligné le fait que les jeunes femmes migrantes sont particulièrement confrontées à une vision déformée de leurs capacités et de leur place dans la société, qui, selon elles, se matérialise notamment à cause des stéréotypes (voir III.A.1.) et des expériences traumatisantes (voir III.A.2.). Tout d'abord, de nombreuses femmes interrogées ont souligné certaines similitudes entre les situations difficiles des hommes et des femmes migrant.e.s : dans la lutte pour la migration, tous deux subissent un certain effacement de leur individualité. Ceci est dû à l'essentialisation de la migration, que ce soit par le pays d'accueil ou par la famille ou la communauté : perception de la migration comme ayant un but ultime, le gain financier par exemple, ou comme étant une entreprise linéaire, un accomplissement en soi. Nadia Sebtaoui a particulièrement insisté sur l'effacement de soi des migrant.e.s qui en résulte :

« dans la quasi-totalité des [communautés], il y a une sorte de dette envers la famille [...] Ils ne choisissent pas le parcours migratoire. Ce poids, cette responsabilité familiale, cette honte de l'échec... »

Tout comme Natasha Noreen, qui ajoute :  
« entendre le terme « migrante » a [...] de l'importance parce qu'en tant que migrante, vous n'avez pas une telle implication dans la vie politique. Donc, vous ne le voyez pas comme quelque chose qui vous appartient. »

Comme nous le soulignerons dans les sections suivantes, ce sentiment de communauté et d'appartenance sociale peut avoir un impact positif sur la participation politique des jeunes femmes migrantes et la structuration d'atmosphères où elles se comprennent mieux entre elles.

Deuxièmement, certaines des femmes interrogées ont souligné la particularité de l'expérience des jeunes femmes migrantes en tant que femmes. Le fait que les femmes migrantes soient considérées comme particulièrement soumises - plus encore que les femmes qui ne sont pas migrantes - reflète leur incapacité à revendiquer leurs droits et à être représentées dans le domaine de la participation politique. Ce phénomène a été évoqué par une part considérable des femmes interrogées :

« Le problème est la question de la légitimité. Nous nous battons pour leur donner un espace adéquat car ils ont tendance à le refuser. » (Ramajo)

La question de la représentation est particulièrement précieuse : les femmes interrogées ont souligné la surreprésentation des jeunes femmes migrantes

dans les associations d'aide, et leur sous-représentation dans les instances de décision par rapport aux hommes migrants.

« J'ai demandé [à d'autres personnes] s'il y avait des gens qu'elles et ils connaissent qui pourraient rejoindre le collectif, et elles et ils ont systématiquement nommé des hommes. » (Bilong)

Ce manque de représentativité politique et de « modèles » ayant des expériences de vie similaires dans les instances de pouvoir contribue à ce que les voix des jeunes femmes soient réduites au silence et que leurs expériences ne soient pas prises en compte. Le manque d'opportunités de leadership est également aggravé par l'inclusion « symbolique » des femmes migrantes dans les processus décisionnels :

« Elles sont reçues, elles sont connues, mais elles ne sont pas entendues. » (Miguel-Sierra)

En d'autres termes, la difficulté des jeunes femmes migrantes à surmonter certains obstacles érigés par les sociétés dominantes et les communautés proches réside en partie dans le fait que ces barrières sont intériorisées. Il est intéressant de souligner les liens établis entre les femmes migrantes et les hommes migrants à ce titre. Les femmes interrogées ont ainsi souligné l'importance dans certains cas spécifiques du dialogue et de la coopération, notamment entre les hommes et les femmes migrant.e.s, ainsi que l'adoption d'une approche globale axée sur le long terme.

*“Je pense que lorsque vous arrivez, nous, les femmes, sommes très sensibles à ce que les autres pensent de nous. Et c'est une chose à laquelle on nous a conditionnées quand nous étions très, très jeunes. Je pense que les garçons et les hommes sont moins susceptibles de l'être. Ils ont la confiance de dire : « Ok, j'ai fait une erreur ». Alors que les femmes, on est là genre : « Oh, qu'est-ce qu'il a pensé de moi ? » [...] Donc, quand vous savez que vous ne ressemblez pas à une femme... que vos cheveux ne sont pas comme à la télé... Et votre accent est un peu mal vu. Je crois que j'ai vu une étude quelque part qui dit que quand les gens parlent avec un accent, les gens pensent déjà qu'ils sont moins intelligents qu'ils ne le sont. Je parle deux langues, par exemple. Mais aussi douées que nous soyons, nous savons en fait ce que les gens pensent. Donc, cela nous pousse à aller dans moins d'endroits où nous devons parler en public.” (El-Khoury)*



## B. Intersection de la violence fondée sur le sexe, l'origine et le statut social

### Facteurs structurels et systémiques entravant l'action et l'indépendance des jeunes migrantes

La migration pourrait être bénéfique aux femmes migrantes qui fuient la violence et les persécutions et se dirigent vers l'Europe à la recherche de meilleures opportunités de vie. Elle pourrait leur donner un niveau plus élevé d'indépendance économique et personnelle, ainsi que des espaces plus sûrs dans lesquels elles pourraient développer pleinement leurs aspirations et leurs parcours. De la même manière, les femmes pourraient être considérées comme des agents précieux qui contribuent à améliorer les résultats du développement humain dans les pays d'origine, de transit et de destination. Cependant, les résultats positifs de la migration ne sont pas simplement accidentels ou exogènes : ils sont fortement conditionnés par les politiques, les pratiques et les interprétations de chaque État en matière de migration, d'asile et d'intégration. En ce sens, nous notons que, dans l'ensemble, les timides politiques européennes inefficaces et centrées sur les hommes ont elles-mêmes produit, ou du moins intensifié, bon nombre des vulnérabilités des personnes qui cherchent à atteindre les pays européens pour demander une protection internationale (Freedman, 2019). Selon l'Institut Européen pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (EIGE), les principaux problèmes d'inégalité entre les femmes et les hommes liés au statut migratoire dans l'UE sont : la participation au marché du travail, la déqualification et l'économie informelle, le regroupement familial, la protection internationale et la violence sexiste.

<sup>1</sup> European countries vary considerably in the sex-sensitivity of their asylum policies, procedures and practices.

« Les femmes migrantes sont là, elles sont vivantes. » (Dutrey)  
« Elles ont des choses à dire. » (Miguel-Sierra)

Pourtant, la conception même des institutions, programmes et politiques dominants rend leurs contributions invisibles (Noreen) et rend difficile la navigation dans les systèmes sociaux, la bureaucratie gouvernementale et les nouvelles langues. En fait, les processus de socialisation et la prise de décision dominée par les hommes imprègnent toutes les sphères de notre société et se traduisent par des barrières structurelles qui empêchent la participation significative des femmes migrantes à la vie publique en raison de l'inégalité d'accès et du contrôle du pouvoir, des ressources et des institutions. Les femmes migrantes sont catégorisées comme vulnérables a priori, sans tenir compte des causes systémiques et contextuelles de cette vulnérabilité. De plus, il est révélateur que certains acteurs préfèrent utiliser le terme « à risque » plutôt que « vulnérable » pour rendre compte de cette réalité. Par conséquent, les femmes migrantes sont enfermées dans des structures de pouvoir et des dynamiques politiques biaisées à leur encontre ou complètement éloignées de leur réalité et

de leur situation.

« Les voix populaires devraient s'élever bien plus fort. Mais il est clair que pour le moment, avec l'agenda actuel et les blocages au niveau de l'Union européenne, ils ne veulent rien entendre. » (Miguel-Sierra)

Selon le diagnostic des femmes interviewées, le manque d'informations pertinentes, accessibles et abordables sur les services auxquels les femmes migrantes ont droit joue un rôle important dans l'établissement de dynamiques de négligence les privant de pouvoir (Ahrabare). Les femmes ont souligné que les institutions elles-mêmes - dans toute l'Europe - manquent d'organisation dans le sens où les procédures sont longues et compliquées et viennent s'ajouter à une situation déjà compliquée. Les représentants des ONG mixtes ont également signalé qu'il est difficile d'atteindre les jeunes femmes migrantes lors du recrutement de participantes.

« Elles sont les sujets les plus négligés de tout débat, leurs expériences ne sont pas relayées par les médias, on ne les laisse pas parler, elles sont exclues du système d'accueil » (Ramajo) et sont rarement incluses dans un quelconque processus de consultation.

Malgré l'attention et les ressources croissantes que la communauté internationale a allouées à la réalisation de ce droit, l'accent mis actuellement par les politiques sur la vulnérabilité de ce groupe est porteur d'une essentialisation et d'une stigmatisation néfastes conduisant à présenter les jeunes femmes migrantes comme des victimes vulnérables dans le discours public (Freedman, 2019). Cette approche est problématique pour un certain nombre de raisons. Premièrement, elle ne parvient pas à contextualiser la façon dont les régimes d'immigration sécurisés contribuent à la précarité des jeunes femmes migrantes (Gerard et Pickering, 2014 ; Peroni et Timmer, 2013). Deuxièmement, elle renforce les obstacles à la participation des jeunes femmes migrantes à l'action collective et au militantisme politique en refusant de reconnaître leur autonomie et leur agentivité. L'absence des voix des jeunes femmes migrantes donne lieu à une délibération incomplète qui ne tient pas compte de leurs besoins ni de leurs capacités dans les processus décisionnels régionaux. Et, outre le fait que « le cadre normatif qui permet ou inhibe cette participation, est largement laissé à la discrétion individuelle des pays d'accueil ou d'origine » (Bekaj & Antara, 2018), les preuves mais aussi l'absence de preuves nous montrent que les jeunes femmes migrantes sont exclues des affaires publiques et politiques.

**L'absence de statut migratoire indépendant:** Dans certains pays européens (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Malte, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, Espagne, Suisse, Royaume-Uni), les politiques relatives au statut migratoire et au regroupement familial ont été conçues de manière à impacter les femmes migrantes de manière disproportionnée. La façon dont ces dispositions sont conçues crée des dépendances structurelles qui sapent l'autonomie et l'agentivité des femmes en les forçant, par exemple, à avoir un statut migratoire dépendant de celui de leur mari. Ce statut dérivé place les femmes migrantes victimes de violences domestiques dans une situation

*précaire. Elles peuvent ainsi être portées à endurer les abus plus longtemps puisqu'elles sont menacées de voir leur permis révoqué et de se retrouver sans moyens de subsistance. « La question de la participation politique ne peut être comprise sans prendre en compte le statut juridique des personnes car si vous n'avez pas de statut, si vous n'avez pas de papiers, la participation se complique » (Schmoll). Il convient de rappeler que dans la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), la recommandation générale 35 (paragraphe 29) exhorte les États à réformer toute politique qui « empêche ou dissuade les femmes de signaler les violences sexistes », y compris les « lois restrictives en matière d'immigration ».*

## Violence et contraintes institutionnelles

Les institutions internationales, étatiques et locales sont particulièrement pertinentes pour être analysées ici car, bien qu'elles soient les principales sources des dispositions légales destinées à protéger et à promouvoir la participation sociale et politique des femmes migrantes, elles sont également responsables d'une série d'actes et de discours violents qui entraînent l'exclusion des jeunes femmes migrantes. La plupart de ces doléances sont liées à la mise en œuvre des politiques par des individus qui travaillent pour des institutions gouvernementales et des organisations humanitaires et à leur distance voire désengagement par rapport à la vie des jeunes femmes migrantes — une dynamique se renforçant mutuellement. Par exemple, de nombreuses femmes interrogées ont spontanément mentionné les institutions pour des questions relatives à des stéréotypes profondément ancrés, en soulignant leur caractère systématique. Cette approche du cadrage de l'action méconnaît et dévalorise l'expérience des femmes en mouvement, les plaçant dans des situations de re-victimisation, de précarité et d'incertitude (Freedman, 2019), notamment lorsqu'elles passent par des évaluations de crédibilité et que leur statut est déterminé.

En ce qui concerne les interactions individuelles, il a été mentionné dans les sections précédentes que les lois ne sont pas toujours respectées par les personnes qui dirigent ces institutions (voir encadré 1). Une observation partagée est qu'il existe un manque général de formation pour s'occuper des jeunes femmes migrantes, pour tenir compte de leur isolement ou de leur déracinement culturel, par exemple. Il a également été avancé que la langue en particulier contribue à la difficulté des jeunes femmes migrantes à se tourner vers les institutions pour obtenir de l'aide, accéder aux services d'aide sociale et, ce qui est plus important pour notre rapport, pour favoriser les interactions sociales et participer à la vie politique.

« Il existe une législation. Les droits sont clairs, normalement. Mais il y a

des gens qui lisent et interprètent ces lois. C'est pour cela qu'il est important d'être armée, de connaître ces droits : pour le moment où vous faites face à ce type d'administration, qui interprète mal les lois - volontairement ou non. Gardons à l'esprit qu'il y a des lois mais qu'il y a aussi des politiques migratoires. Donc, celles et ceux qui interprètent les lois disent en regardant les gens dans les yeux : 'Non Madame, vous n'avez pas le droit!' » (Raad)

« La peur des services sociaux existe aussi. J'ai entendu des gens qui dorment dans la rue : 'Je ne vais en parler à personne, sinon on va me retirer mon enfant! Et c'est vrai... J'ai entendu mes collègues travailleurs sociaux dire : 'S'ils dorment dehors, je ne peux pas laisser cela arriver à un enfant. Je vais le placer dans une famille d'accueil! Et cela passe par le juge, et il y a très peu de places pour les enfants. Et cela nous mène vers un tout autre sujet. » (Dutrey)

En ce qui concerne le fonctionnement des institutions, les femmes interrogées ont également souligné les divergences qui peuvent exister entre la culture et le fonctionnement institutionnels des pays d'origine et des pays d'accueil.

Toutefois, les femmes interrogées ont souligné que les lacunes des institutions publiques sont généralement comblées par d'autres entités ou par la communauté proche des jeunes femmes migrantes, ces dernières comptant sur ces personnes proches pour leur fournir des informations et des conseils. Cette situation peut à son tour créer une dépendance et des situations de violence supplémentaires (Ramajo, Carlos-Valencia, Sebtaoui, Miguel-Sierra, Neira, Dutrey).

En outre, d'autres ont souligné que les interactions entre les membres d'une même communauté de migrant.e.s sont permises le développement d'une participation politique autre que celle traditionnelle. Les collectifs et les associations qui existent au niveau local permettent l'équilibre entre une approche descendante et ascendante, pour laquelle de nombreuses femmes interviewées ont plaidé. D'une part, les méthodologies participatives développées et appliquées par les associations permettent non seulement d'inclure les femmes dans les processus d'apprentissage et de prise de décision, mais peuvent également être utilisées comme des véhicules pour intégrer leurs besoins et leurs préoccupations par le biais d'un soutien horizontal et stratégique. Dans certains cas - notamment le réseau Melissa, GAMS et La Voix des Femmes - les femmes migrantes qui s'organisent entre elles ont réussi à atteindre cet équilibre et, en fin de compte, à être visibles et efficaces au niveau national, européen et international. D'autre part, différents modes de participation politique tels que les manifestations, les réunions, les visites aux institutions européennes et les conversations avec les représentants des institutions de pouvoir, ont également été identifiés et jugés comme utiles. Cependant, il faut noter que ces entités sont également limitées dans leurs moyens et par leur niveau d'action, et ne peuvent donc certainement pas se substituer à des politiques étatiques ou régionales plus centralisées et englobantes.

« Si les femmes migrantes s'impliquent davantage dans la politique, les choses changeront sûrement. » (Ka-sy)

« [Elles] pourraient apporter une vision transversale et globale du changement systémique qui est souhaitable. » (Ahrabare)



**“Quand il y a une femme migrante devant les fonctionnaires, il est très facile pour eux de dire : ‘Non, vous n’avez pas le droit’, et c’est très démotivant, et c’est un obstacle. À chaque fois, nous rencontrons des obstacles qui empêchent la personne d’obtenir ses documents, d’être enregistrée, de s’inscrire, et après d’obtenir son permis, de pouvoir s’inscrire à une formation. En fait, pour accéder à certains droits qui devraient être des droits fondamentaux : accès à la santé, à l’aide gouvernementale... C’est une lutte quotidienne. Chaque fois, il faut tout recommencer : envoyer, appeler les gens, leur expliquer les choses, leur dire : ‘Non, c’est ce que dit la loi’, que nous connaissons les dispositions, que nous connaissons les droits. [...] C’est un combat, et c’est dommage parce que c’est une perte de notre temps et de notre énergie, que nous pourrions utiliser pour mener d’autres combats.” (Noura Raad)**

Nous avons constaté l’incapacité des institutions à tous les niveaux à interagir de manière sensible aux aspects critiques de l’expérience migratoire, qui sont importants pour la participation des jeunes femmes migrantes aux espaces sociaux et politiques. Néanmoins, nous avons également noté la capacité des femmes migrantes à contourner ces barrières institutionnelles et à montrer leur intérêt et leur pertinence dans les espaces politiques, en cherchant des moyens de participation alternatifs, à d’autres niveaux et de différents types.

### **Insuffisance des ressources de subsistance et des possibilités de gagner sa vie**

Lorsqu’elles fuient des situations qui mettent leur vie en danger, les femmes migrantes sont souvent obligées de quitter leurs terres d’origine, leurs moyens de subsistance et leurs possibilités de générer des revenus, ce qui provoque une érosion importante de leur autonomie relative et rend la survie de ces femmes encore plus difficile. Les interviewées ont indiqué que trouver et payer un logement convenable est une contrainte majeure à laquelle les femmes migrantes et les personnes à leur charge sont confrontées quotidiennement dans les villes, les zones rurales et les camps en Europe :

« Sans logement, nous n’aurons accès à rien. » (Sebtaoui)

« Quand il n’y a pas la possibilité d’avoir accès à une résidence, d’avoir un endroit où l’on peut s’installer, chercher un emploi... Ça devient compliqué de parler de participation politique. » (Schmoll)

« Quelqu’un.e qui a faim, qui cherche un endroit où passer la nuit, ne va pas s’engager politiquement dans le pays d’accueil ou dans le milieu associatif. » (Ahrabare)

L’absence de mesures de sauvegarde et de programmes inclusifs permettant de recevoir ou de générer des revenus adéquats entraîne de multiples formes de violence et de discrimination à l’encontre des femmes migrantes et les place dans des situations qui les empêchent de faire entendre leur voix et de retrouver leur autonomie.

Les femmes migrantes peuvent être escroquées par des « individus opportunistes qui vous prêtent de l’argent, mais que vous devez rembourser avec beaucoup d’intérêts ». (Carlos-Valencia)

Dans ce contexte de maltraitance et de précarité, le marché du travail informel, caractérisé par des conditions de travail dangereuses et coercitives, apparaît comme la seule voie pour atteindre des ressources financières. L’invisibilité, le chantage, l’absence de contrat, le non-respect systématique des droits du travail, l’obligation de faire des heures supplémentaires et les salaires insuffisants sont les préoccupations les plus récurrentes de nos interviewées concernant le travail informel. Un autre sujet abordé est le fait que les femmes migrantes consacrent une quantité excessive de temps et d’énergie à satisfaire les besoins de subsistance immédiats et à assurer des conditions de vie décentes pour elles-mêmes et les personnes à leur charge. Cela réduit le temps et l’énergie qui pourraient être consacrés à des activités leur permettant d’exercer un pouvoir de décision au sein de leur foyer et d’occuper des postes de direction à tous les niveaux (Miguel-Sierra, Schmoll et El-Khoury).

Compte tenu des questions urgentes qui doivent être traitées immédiatement, la participation politique est souvent considérée comme la dernière étape de tout processus d’insertion. Nous avons soulevé des questions concernant le calendrier du plan et du soutien et demandé s’il est possible de concilier ces deux idées. Un consensus s’est dégagé sur le fait que la satisfaction des soins essentiels des femmes migrantes est une condition fondamentale pour protéger leur vie et qu’il est important d’intégrer une approche holistique qui englobe des actions fondées sur les droits humains.

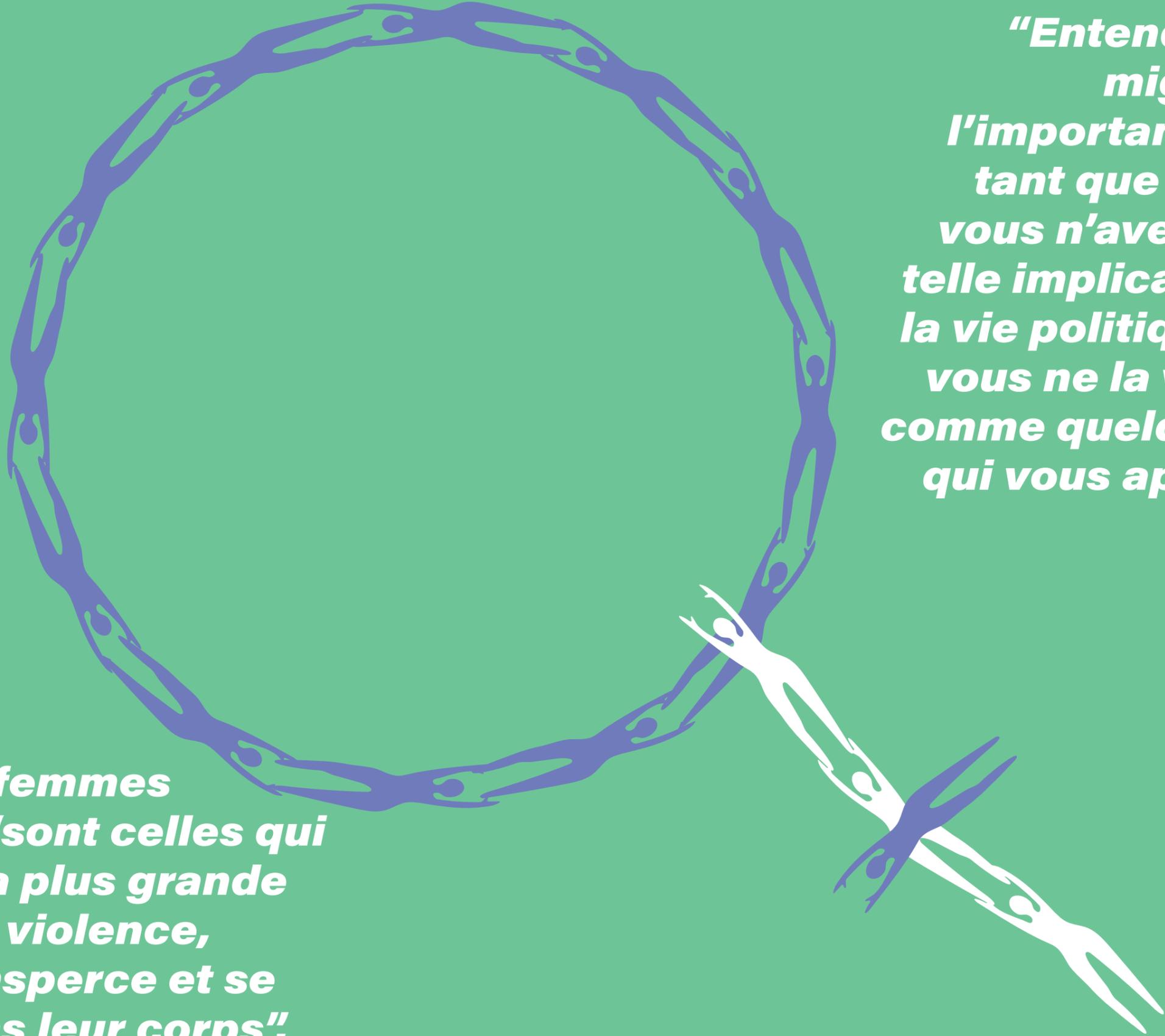
« Participer à des réunions, échanger avec les autres, se rendre compte que l’on n’est pas seule et se responsabiliser donne aussi du courage pour sa vie personnelle, on trouve une stabilité par la participation. » (Bilong)

Par ailleurs, « faire en sorte que (les jeunes femmes migrantes) aient accès à la participation politique, c’est aussi faire en sorte qu’il y ait plus de représentation de leurs droits, et que du coup, il y ait des mesures spécifiques qui soient prises pour qu’elles répondent à leurs besoins. C’est un cercle vertueux ». (Ahrabare)

« Il ne peut y avoir de participation politique sans droits ». (Schmoll)

Globalement, la participation politique est considérée comme un instrument de garantie des droits et des libertés. Parallèlement, l’impossibilité d’obtenir les besoins essentiels à la survie pour mener une vie digne est considérée comme un obstacle fondamental qui empêche les femmes migrantes de revendiquer leurs droits politiques et de participer aux processus décisionnels à tous les niveaux. L’impossibilité de dissocier ces éléments, étant donné qu’ils sont ancrés dans un système intégré de droits humains, nous amène à reconnaître leurs liens étroits et leur potentiel de renforcement mutuel.

**Sous-qualification et chômage en Europe:** L’accès à un emploi formel et à des activités génératrices de revenus sûres est l’une des principales difficultés entravant le pouvoir de décision des femmes migrantes. Selon des études réalisées ces dernières années, elles constituent le groupe le plus important de personnes surqualifiées et sous-employées en Europe, en partie à cause des difficultés de reconnaissance des qualifications étrangères, mais aussi à cause des stéréotypes multiples et des tâches ménagères qui restent largement assumées par les femmes. “Ce qui est délirant, c’est qu’une chirurgienne ne peut être qu’une aide-soignante parce que nous avons des emplois fermés aux étrangers et que nous ne reconnaissons pas les diplômes des pays étrangers. Nous devons lutter contre la rétrogradation. L’orientation professionnelle proposée par les structures d’emploi est tout à fait dramatique.” (Bilong)



***“Entendre le mot migrant a de l’importance car en tant que migrants, vous n’avez pas une telle implication dans la vie politique. Donc, vous ne la voyez pas comme quelque chose qui vous appartient”.***  
***(Noreen)***

***Les jeunes femmes migrantes “sont celles qui subissent la plus grande partie de la violence, elle les transperce et se produit dans leur corps”.***  
***(Dutrey)***

## IV. Recommandations

Les recommandations suivantes s'inscrivent dans une approche globale de respect des droits humains, notamment dans le cadre de la CEDEF. Ce rapport a souligné à quel point le logement, la langue, l'accès au travail, les soins de santé, les connaissances et la protection contre toutes les formes de violence sexiste et sexuelle sont essentiels à la participation politique des jeunes femmes migrantes. Il a également montré comment les préjugés et les inégalités liées au sexe, à la classe sociale et à la « race » sont ancrés et reproduits dans les normes sociales et les institutions de pouvoir et entravent fortement la participation aux processus décisionnels. Par conséquent, tous les États européens devraient s'efforcer de créer une situation où les jeunes femmes migrantes sont libérées de ces obstacles. Les recommandations suivantes concernent la manière dont les institutions européennes, les gouvernements, les ONG ou les organisations de terrain peuvent surmonter ces obstacles en se concentrant sur la participation active des jeunes femmes migrantes à la vie politique.

### 1. Niveaux de gouvernance national et international

#### - *S'engager et évoluer pour soutenir les jeunes femmes migrantes*

- **Ratifier, mettre en œuvre et respecter** les obligations énumérées dans la CEDEF ainsi que ses protocoles additionnels, les rapports des comités et les recommandations générales ;
- **Soutenir, financer et harmoniser** les efforts de collecte de données à l'échelle européenne sur les tendances migratoires, désagrégées en fonction du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique et du statut juridique, et assorties de mécanismes de contrôle appropriés afin d'éviter une utilisation abusive et discriminatoire des données et d'élaborer des politiques et des programmes bien informés ;
- **Mettre en place une formation** plus fréquente sur les dispositions légales et les méthodes d'action pour les fonctionnaires qui interagissent directement avec les femmes migrantes.



- **Ratifier, mettre en œuvre et respecter** les obligations énumérées dans la CEDEF ainsi que ses protocoles additionnels, les rapports des comités et les recommandations générales ;
- **Soutenir, financer et harmoniser** les efforts de collecte de données à l'échelle européenne sur les tendances migratoires, désagrégées en fonction du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique et du statut juridique, et assorties de mécanismes de contrôle appropriés afin d'éviter une utilisation abusive et discriminatoire des données et d'élaborer des politiques et des programmes bien informés ;
- **Mettre en place une formation** plus fréquente sur les dispositions légales et les méthodes d'action pour les fonctionnaires qui interagissent directement avec les femmes migrantes.

#### - *Comprendre les obstacles qui empêchent les jeunes femmes migrantes de participer véritablement à la vie politique et agir en conséquence ;*

- **Sensibiliser** le public aux obstacles auxquels sont confrontées les jeunes femmes migrantes par le biais de l'éducation nationale, de la sensibilisation publique à la xénophobie, au racisme et aux stéréotypes préjudiciables et de campagnes visant à valoriser la société et les contributions positives des « professions de soins » ;
- **Créer des boîtes à outils et des plates-formes traduites dans toutes les langues nécessaires** informant les droits énumérés dans les conventions et traités afin de soutenir l'autonomie et l'agentivité des femmes migrantes et d'assurer leur accès à des informations précises et pertinentes ;
- **Établir** des quotas et d'autres actions de discrimination positive temporaires pour les jeunes femmes migrantes, notamment dans les forums, les organes consultatifs, les conseils d'experts et les groupes de discussion, en particulier lors de l'élaboration des politiques de migration, d'asile et d'intégration qui affectent leur vie. Ces politiques sont déjà en vigueur dans certains pays européens, comme la Finlande, l'Allemagne, l'Italie, le Danemark et, dans une moindre mesure, la France. Cependant, il n'existe pas de méthode unique de mise en œuvre des systèmes de quotas, c'est pourquoi ces politiques doivent être bien informées et adaptées à chaque contexte particulier.

- **Créer** des cadres favorables et propices à la participation des jeunes femmes migrantes aux activités liées à la vie politique, en proposant, par exemple, des structures de garde d'enfants pour les mères, des espaces sûrs non mixtes et un soutien financier pour assister aux réunions ;

#### - *Établir des partenariats et collaborer avec le secteur humanitaire et le secteur privé pour intégrer les voix des femmes migrantes à tous les niveaux et garantir leur autonomie*

- **Mener** des évaluations collectives avec les associations de terrains, car elles ont une compréhension contextuelle des réalités des femmes migrantes et sont souvent les premières à réagir, afin de générer des dialogues plus forts et une compréhension partagée des actions requises pour faire respecter les droits politiques des femmes migrantes ;
- **Développer** un système commun pour reconnaître les qualifications, les compétences et les diplômes des femmes migrantes en adoptant une politique de l'emploi et des cadres de soutien orientés vers les femmes ;

- **Accorder** des permis de travail et lever les obstacles structurels tels que la restriction de la liberté de circulation, le statut de dépendance et les dispositions qui empêchent l'emploi en règle des femmes migrantes qui leur permet de subsister à leurs besoins;

- **Développer les opportunités** pour les femmes migrantes par le biais de stratégies de subsistance orientées vers les femmes qui développent leur potentiel et s'appuient sur leurs compétences et leurs aspirations ;

### **- Introduire une perspective sensible aux différences entre les sexes dans les procédures visant à garantir la réalisation et l'exercice des droits sociaux, économiques et politiques ;**

- **Mettre en place** un accompagnement juridique et des traductrices/ traducteurs pour les femmes en demande d'asile ou de résidence, dans le cadre d'une politique axée sur un accueil digne, humain et civil, dans le strict respect des droits humains et en tenant compte des besoins sexospécifiques des femmes migrantes (soutien psychologique, informations sur les droits, accompagnement lors des entretiens (pas d'enfants, pas de membres de la famille), accès aux soins de santé (d'urgence) et au suivi gynécologique dès l'arrivée, présence d'enquêtrices pour les femmes migrantes, etc.) ;

- **Revoir et simplifier** les différents niveaux de décision pour accorder un statut légal, **réduire** les délais et **délivrer** une documentation unique aux femmes, y compris celles qui arrivent en Europe par le biais de demandes de regroupement familial ;

- **Entrer directement en relation** avec les femmes migrantes et fournir des mécanismes pour participer aux espaces de pouvoir formels et visibles, indépendamment de leur statut juridique, tels que des mécanismes pour porter plainte, de retour d'information, de révision et de réponse, et étendre les droits politiques et électoraux, comme en Allemagne où l'on peut faire partie d'un parti politique sans se présenter aux élections ou en Irlande, où l'on peut se présenter aux élections locales et voter.

## **2. ONG et associations privées**

### **- Intégrer les femmes migrantes dans la planification, la conception et la prise de décision au sein de l'organe associatif et des activités de prestation de services ;**

- **Planifier** des activités centrées sur la coopération participative, promouvoir l'apprentissage actif et inclure les jeunes femmes migrantes, y compris les anciennes participantes dans :

- le travail bénévole
- la création, coordination et animation d'activités
- les instances de décision, conseils d'administration, assemblées générales et conseils de gestion.

- **La coordination** avec le **gouvernement** local et le **secteur privé** pour assurer la durabilité des activités ainsi que leur étendue.

### **- Apporter un soutien aux processus d'intégration afin d'obtenir la participation des femmes migrantes à la vie poli-**

### **tique;**

- **Proposer des programmes de formation** au renforcement des capacités ciblant les jeunes femmes migrantes afin de les aider à acquérir les compétences nécessaires pour participer efficacement aux postes de direction, telles que la prise de parole en public, le travail d'équipe, la constitution de réseaux, la connaissance des aspects techniques et les campagnes en ligne. Il est également important de **renforcer** la confiance en soi et améliorer la perception de soi.

- **Discuter et sensibiliser** aux cadres juridiques qui protègent les femmes migrantes, afin que ces cadres deviennent des outils qu'elles peuvent utiliser et exploiter pour faire valoir leurs droits.

- **Favoriser une orientation accessible sur les procédures juridiques et bureaucratiques** en tenant compte des contextes et des connaissances préalables des jeunes femmes migrantes.

### **- Atteindre activement les groupes de jeunes femmes migrantes qui sont moins visibles ;**

- **Mener** des évaluations internes pour identifier les personnes qui participent à l'organisation, celles qui ne le font pas, et les obstacles qui entravent telle participation.

- **Adopter** une approche qui ne délaisse personne pour atteindre un public plus large, remédier aux déséquilibres en matière d'influence et compenser les effets de la discrimination en se tournant directement vers les femmes migrantes isolées et marginalisées dans les établissements d'accueil, les milieux urbains et les camps.

- **Coordonner** avec la société civile et les associations de terrain qui opèrent dans la même localité pour planifier les projets en collaboration et s'assurer que toutes les participantes, y compris les femmes migrantes sans papiers, aient accès aux mêmes droits et au même traitement.

## **3. Organisations de la société civile et associations de terrain**

### **- Mettre en place des structures organisationnelles solides et participatives ;**

- **Promouvoir et tirer parti** du soutien entre pairs en offrant des espaces de rencontre sûrs qui permettent aux femmes migrantes de réaliser pleinement leur potentiel, de renforcer la cohésion sociale et d'élargir leurs réseaux humains et de soutien ;

- **Laisser la place** aux participantes ou aux nouvelles venues pour qu'elles participent à la création, à l'exécution et à la planification des activités, ainsi qu'aux processus et instances de décision internes, tels que les conseils d'administration, les comités consultatifs et d'évaluation, afin d'accroître la représentation, le leadership et l'appropriation ;

**- Favoriser une communauté locale plus interconnectée d'organisations de la société civile, d'associations, de communautés d'accueil et de bénéficiaires ;**

- **Renforcer** les liens d'association à association entre les services et compléter l'assistance nécessaire ;
- **S'engager** à un partage plus équitable des responsabilités à travers des systèmes de coordination, des forums transversaux, et la planification et la mise en œuvre de programmes conjoints ;
- **Créer** des espaces favorables à la diffusion et à l'échange de connaissances et de méthodologies fructueuses et applicables. Ce qui précède pourrait être réalisé, par exemple, par des communiqués sur les réseaux sociaux, des newsletters collaboratives et des réunions régulières entre les représentants des organisations.

**Recommandations spécifiques à COVID-19  
les réseaux sociaux comme nouveau lieu de  
rencontre**

- **Inclure** les femmes migrantes dans la conception et la mise en œuvre des programmes COVID-19, des systèmes de santé nationaux, des politiques et de la planification ;
  - **Consulter** les bénéficiaires pour évaluer les besoins spécifiques liés à la situation sanitaire et les inclure dans les décisions sur les nouveaux moyens d'action.
  - **Appeler** les femmes migrantes qui agissent à plus petite échelle (ONG, organisations de terrain, etc.) à prendre part aux débats publics menés par les citoyen.ne.s (ex : Grand Débat National commencé en 2019 en France).
  - **Profiter** de l'occasion d'atteindre les jeunes femmes migrantes en dehors de votre zone d'action pré-COVID pour construire des réseaux européens ;
- **Utiliser des plateformes en ligne :**
  - **Utiliser** des plateformes qui peuvent être rejointes sans connexion Internet, comme les fonctionnalités hors ligne, les technologies basées sur le cloud et les apps ;
  - **Adapter** les activités, les forums, les actions politiques à un format plus court et rendre les services d'opérations à distance ;
  - **Former** les individus - les intervenant.e.s comme les bénéficiaires - à une meilleure utilisation des outils numériques ;
  - **Tenir compte** des besoins d'intimité et des problèmes d'espace lors de la planification des sessions en ligne.

## Liste de contacts des personnes interrogées

Cette liste de contacts comprend le nom, l'affiliation et la fonction des expertes qui ont participé au rapport par le biais d'entretiens semi-structurés menés par les membres de l'équipe de recherche. Tout au long du rapport, nous utilisons des citations prononcées par ces femmes pour illustrer et approfondir les obstacles et les possibilités de participation politique des jeunes femmes migrantes en Europe. Leurs noms de famille apparaissent entre parenthèses à côté de leurs déclarations.

<b>Interviewees</b>	<b>Affiliation / Position</b>
Alyssa Ahrabare	Project officer, <a href="#">European Network of Migrant Women</a> ; Co-coordinator, Radical Girlsss; Spokeswoman, Osez le féminisme; Legal Expert; Consultant on women's human rights
Sophie Bilong	Research Consultant, Observatoire de l'immigration et de l'asile, Centre Migrations et Citoyennetés, <a href="#">Institut français des relations internationales</a>
Odile Dutrey	Writer of the book <i>Vivantes, des femmes migrantes racontent</i> ; Marriage and Family counselor, Family Planning and Education Center in France
Fabienne el-Khoury	PhD Public Health; Researcher in social epidemiology; Spokeswoman, <a href="#">Osez Le Féminisme</a>
Racky Ka-Sy	Consultant, Trainer, Social psychologist
Daniela Levy	Consultant, Gender Equity Trainer

<b>Interviewees</b>	<b>Affiliation / Position</b>
Maria Melchior	Research Director, <a href="#">Institut national de la santé et de la recherche médicale</a> (INSERM); Head of the Health Department, <a href="#">Institut Convergence Migration</a> (ICM)
Caroline Neira	Psychosocial Support and Coordinator of Activities, <a href="#">GAMS</a>
Natasha Noreen	Member, <a href="#">Radical Girlsss</a> ; Social activist
Noura Raad	PhD Law; Elève avocate; Co-President, <a href="#">European Network of Migrant Women</a>
Hélène Ramajo	Director and Co-founder, <a href="#">Causons</a>
Camila Ríos Armas	Director and Founder, <a href="#">UniR Universités &amp; Réfugié.e.s</a>
Camille Schmoll	Researcher on migration dynamics in the Euro-Mediterranean area, Co-director of the <a href="#">Revue Européenne des Migrations Internationales</a> (REMI)
Nadia Sebtaoui	Project coordinator - Unaccompanied minors, <a href="#">Médecins Sans Frontières</a>
Maria Miguel-Sierra	Director, <a href="#">La Voix des Femmes</a>
Deborah Carlos-Valencia	Co-founder, <a href="#">Melissa Network</a>
Hélène Viel	Educator-in-training, judicial youth protection

# Bibliographie

**Allwood**, Gill. 2016. "Gender-Based Violence against Women in Contemporary France: Domestic Violence and Forced Marriage Policy since the Istanbul Convention." *Modern & Contemporary France* 24 (4): 377-94. <https://doi.org/10.1080/09639489.2016.1203886>.

**Afshar**, Haleh. 2008. "Can I See Your Hair? Choice, Agency and Attitudes: The Dilemma of Faith and Feminism for Muslim Women Who Cover." *Ethnic and Racial Studies* 31 (2): 411-27. <https://doi.org/10.1080/01419870701710930>.

**Anderson**, Kristine. 2019. "Tearing down the Walls: Confronting the Barriers to Internally Displaced Women & Girls' Participation in Humanitarian Settings." UNHCR. <https://www.unhcr.org/protection/women/5cd1a3394/tearing-walls-confronting-barriers-internally-displaced-women-girls-participation.html>

**Baillot**, Helen, Sharon Cowan, and Vanessa E Munro. 2012. "'Hearing the Right Gaps': Enabling and Responding to Disclosures of Sexual Violence within the UK Asylum Process." *Social & Legal Studies* 21 (3): 269-96. <https://doi.org/10.1177/0964663912444945>.

**Bigo**, Didier. 1998. "Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude ?" *Cultures & Conflits*, 31-32. <https://doi.org/10.4000/conflits.539>.

**Bilong**, Sophie. 2020. "La Participation Des Personnes Exilées: Des Pistes Pour Repenser L'intégration". *Études de L'Ifri*, May. <https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/bilong-participation-exiles-2020-3.pdf>.

**Bucci**, Linda. 2012. "An Overview of the Legal and Cultural Issues for Migrant Muslim Women of the European Union: A Focus on Domestic Violence and Italy." *Crime, Law and Social Change* 58 (1): 75-92. <https://doi.org/10.1007/s10611-012-9370-5>.

**Bekaj**, Armend, and Lina Antara. 2018. *Political Participation of Refugees: Bridging the Gaps*. International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA). <https://doi.org/10.31752/idea.2018.19>.

**Campana**, Paolo. 2018. "Out of Africa: The organization of migrant smuggling across the mediterranean." *European Journal of Criminology* 15 (4): 481-502.

**Caretta**, Martina and Riaño, Yvonne. 2016. "Feminist participatory methodologies in geography: creating spaces of inclusion." *Qualitative Research* 16 (3): 258-266. <https://doi.org/10.1177/1468794116629575>.

**Chuang**, Ya-Han, and Hélène Le Bail. 2020. "How Marginality Leads to Inclusion: Insights from Mobilizations of Chinese Female Migrants in Paris." *Ethnic and Racial Studies* 43 (2): 294-312. <https://doi.org/10.1080/01419870.2019.1572907>.

**Council of the European Union**. 2004. "Immigrant Integration Policy in the European Union". Justice and Home Affairs. 14615/04 (Presse 321): 15-24. <https://ec.europa.eu/migrant-integration/librarydoc/common-basic-principles-for-immigrant-integration-policy-in-the-eu#:~:text=Common%20Basic%20Principles%20for%20Immigrant%20Integration%20Policy%20in%20the%20EU,-19%2F11%2F2004&text=The%20comprehensive%20set%20of%2011,basic%20values%20of%20the%20EU>.

**Council of Europe**. 2011. "Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence". Council of Europe Treaty Series, no. 120. <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=090000168008482e>

**Emmenegger**, Patrick, and Katarina Stigwall. 2019. "Women-Friendliness in European Asylum Policies: The Role of Women's Political Representation and Opposition to Non-EU Immigration." *Comparative Political Studies* 52 (9): 1293-1327.

**Erel**, Umut. 2011. "Rendre visible l'activisme des femmes migrantes." *Cahiers du Genre* no. 51 (2): 135-54. <https://www.cairn.info/journal-cahiers-du-genre-2011-2-page-135.htm>. <https://doi.org/10.1177/0010414019830725>.

**European Council on Refugees and Exiles**. n.d. "Mapping asylum procedures, reception conditions, detention and content of protection in Europe". Asylum Information Database. <https://asylumineurope.org/>

**Freedman**, Jane. 2008. "Women Seeking Asylum." *International Feminist Journal of Politics* 10 (2): 154-72. <https://doi.org/10.1080/14616740801957521>

**Freedman**, Jane. 2019. "The Uses and Abuses of «vulnerability» in EU Asylum and Refugee Protection: Protecting Women or Reducing Autonomy?" *Papeles Del CEIC, International Journal on Collective Identity Research*, no. 1 (Marzo): 3. <https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=6883040>.

**Freudenberg**, Dagmar, Mari Levander, and Anja Wells. 2019. "Gender-Based Violence against Refugee & Asylum-Seeking Women - a Training Tool". SOLWODI Deutschland. <http://www.migrantwomennetwork.org/wp-content/uploads/CCM-GBV-training-manual-English.pdf>.

**Geddie**, Eve, Christina Oikonomou, and Michele LeVoy. 2006. "Access to Health Care for Undocumented Migrant Women in Europe," 12.

**Gerard**, Alison, and Sharon Pickering. 2014. "Gender, Securitization and Transit: Refugee Women and the Journey to the EU." *Journal of Refugee Studies* 27 (3): 338–59. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/jrefst27&i=343>.

**Kapur**, Ratna. 2010. *Makeshift Migrants and Law: Gender, Belonging, and Postcolonial Anxieties*. London, UNITED STATES: Taylor & Francis Group. <http://ebookcentral.proquest.com/lib/sciences-po/detail.action?docID=692418>.

**Karyotis**, Georgios, and Stratos Patrikios. 2010. "Religion, Securitization and Anti-Immigration Attitudes: The Case of Greece." *Journal of Peace Research* 47 (1): 43–57. <https://doi.org/10.1177/0022343309350021>.

**Marchand**, Marianne H. 2008. "The Violence of Development and the Migration/Insecurities Nexus: Labour Migration in a North American Context." *Third World Quarterly* 29 (7): 1375–88. <https://www.jstor.org/stable/20455115>.

**Mondain**, Nathalie, Sara Randall, Alioune Diagne, and Alice Elliot. 2012. "Les effets de l'émigration masculine sur les femmes et leur autonomie : entre maintien et transformation des rapports sociaux de sexe traditionnels au Sénégal." *Autrepart* N° 61 (2): 81–97. <https://www-cairn-info.acces-distant.sciencespo.fr/revue-autrepart-2012-2-page-81.htm>.

**Peroni**, Lourdes and Timmer, Alexandra. 2013. "Vulnerable groups: the promise of an emerging concept in European Human Rights Convention law." *International Journal of Constitutional Law* 11 (4): 1056–1086. <https://doi.org/10.1093/icon/mot042>

**Rasinger**, Sebastian M. 2010. "'Lithuanian Migrants Send Crime Rocketing': Representation of 'New' Migrants in Regional Print Media." *Media, Culture & Society* 32 (6): 1021–30. <https://doi.org/10.1177/0163443710380311>.

**Roggeband**, Conny, and Mieke Verloo. 2007. "Dutch Women Are Liberated, Migrant Women Are a Problem: The Evolution of Policy Frames on Gender and Migration in the Netherlands, 1995–2005." *Social Policy & Administration* 41 (3): 271–88. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9515.2007.00552.x>.

**Scalettaris**, Giulia. "Refugee Studies and the international refugee regime: a reflection on a desirable separation." *Refugee Survey Quarterly* 26 (3): 36–50. <https://doi.org/10.1093/rsq/hdi0241>

**Said**, Edward. *Orientalism*, United States: Pantheon Publication, 1978). Spivak, Gayatri C. 1988. "Can the Subaltern Speak?" *Marxism and the interpretation of culture*, 271–313.

**Steiner**, Kristian. 2015. "Images of Muslims and Islam in Swedish Christian and Secular News Discourse." *Media, War & Conflict* 8 (1): 20–45. <https://doi.org/10.1177/1750635214531107>.

**Stock**, Inka. 2012. "Gender and the Dynamics of Mobility: Reflections on African Migrant Mothers and 'Transit Migration' in Morocco." *Ethnic and Racial Studies* 35 (9): 1577–95. <https://doi.org/10.1080/01419870.2011.594175>.

**Thorleifsson**, Cathrine. 2017. "Disposable Strangers: Far-Right Securitisation of Forced Migration in Hungary." *Social Anthropology* 25 (3): 318–34. <https://doi.org/10.1111/1469-8676.12420>.

**Turton**, David. 2003. "Conceptualising Forced Migration," 19.

**United Nations**. 1985. *The work of CEDAW: reports of the Committee on the Elimination of Discrimination Against Women (CEDAW)*. New York: United Nations.

**United Nations**. 1995. *Beijing Declaration and Platform of Action, adopted at the Fourth World Conference on Women*. New York: United Nations.

**United Nations**. 2018. *Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration*. Marrakech, Morocco: United Nations. <http://undocs.org/en/A/CONF.231/3>.

**Vigil**, Yanery N. and Abidi, Catherine B. 2018. "'We' the Refugees: Reflections on Refugee Labels and Identities." *Refuge* 34 (2): 52–60. <https://doi.org/10.7202/1055576ar>.

**Vissandjée**, Bilkis, Wendy E. Short, and Karine Bates. 2017. "Health and Legal Literacy for Migrants: Twinned Strands Woven in the Cloth of Social Justice and the Human Right to Health Care." *BMC International Health and Human Rights* 17 (1): 10. <https://doi.org/10.1186/s12914-017-0117-3>.

